

## **CONVENTION CADRE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX**

91220 Le Plessis-Pâté

Entre les	s soussignés	s :								
La Commune du		ÂTÉ, représ	sentée par I	Monsieur S	ylvain Tang	uy agissant	en qualité	de Maire,	dénommée	
Dûment habilité	par délibéi	ration du C	onseil Muni	cipal en dat	te du 17 nov	vembre 202	5			
D'une part,								Et,		
L'association								,		
Représentée pa	r									
<u>Créneaux attrib</u> affectés)	oués pour la	a période s	septembre 2	2025 à juin	1 <b>2026</b> : (not	ter dans la	case corres	spondante I	es horaires	
	CÉZANNE	STARMANIA 1	TENNESSEE	LOGES	GYMNASE	EXTENSION	ESPACE CLUB	SALLE POYVALENTE ALSH	EMMD	
LUNDI										
MARDI										
MERCREDI										
JEUDI										
VENDREDI										
SAMEDI										
DIMANCHE										

<u>Pièc</u>	<u>Pièce obligatoire à joindre</u> :						
	(En cas de première demande)						
	☐ Récépissé de déclaration à la Préfecture ou Sous-Préfecture						
	Copie de l'extrait de publication au Journal Officiel						
	□ Copie des Statuts signés par le Président						
	·	membres					
	□ Numéro SIRENE de l'association						
	(En cas de renouvellement)						
	☐ Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale signé par le Prési	dent					
	☐ Un bilan annuel d'activités (actions entreprises, projets réalisés)	signé par le Président					
	☐ Copie de l'attestation d'assurance de l'association						
	□ Copie de l'attestation du contrat d'engagement républicain						
	Dans le cas où l'association a rempli un dossier de demande de subventic copie de l'attestation d'assurance sera demandée.	on communale en début d'année, seule la					
Info	Informations complémentaires :						
po da Le de Dé qu bo	Photocopies: La commune permet aux responsables des associations de pour dupliquer des documents en noir et blanc à destination de leurs adhe dans un délai compatible avec la charge de travail des agents.  Le papier est fourni par l'association. Aucune découpe, pliage ou reliu demande supérieure à 200 exemplaires est soumise à autorisation préale Débit de boissons: Le Maire peut, par arrêté, accorder des autorisations quarante-huit heures au plus, à l'interdiction de vente à consommer sur boissons des deuxième et troisième groupes (fusionnés par l'ordonnance).	erents. Ceux-ci sont réalisés par les services re n'est effectuée par les services. Toute able de la commune. dérogatoires temporaires d'une durée de place ou à emporter et de distribution des e n°2015-1682 du 17 décembre 2015) dans					
Un Elle	la limite de dix autorisations annuelles pour chacune desdites association Une demande doit être effectuée en même temps que la demande d'utili Elle doit préciser les conditions de fonctionnement du débit de boisson, le les catégories de boissons concernées. Ces différents points seront repris	sation des locaux pour des manifestations es horaires d'ouverture souhaités ainsi que					
	Le signataire reconnaît avoir pris connaissance de l'intégralité de la pré						
ıntéi	intérieur, en accepter toutes les clauses, et s'engage à les respecter dans le	eur totalite.					
Ma	Date :  Madame, Monsieur  Le Maire,  Pour l'association						

Signature :

Signature